

Liste des témoins du mariage

La présence de deux témoins au minimum est indispensable à la célébration du mariage. Les témoins doivent être âgés de 18 ans au moins.

Ils sont choisis par les futurs époux. Le mineur émancipé est admis comme témoin.

! Cette feuille doit être remplie très lisiblement afin d'éviter des erreurs dans la rédaction de l'acte

1^{er} témoin

Nom :
Prénom(s) :
Profession :
Adresse complète :
Code postale : Ville :

2^{me} témoin

Nom :
Prénom(s) :
Profession :
Adresse complète :
Code postale : Ville :

